

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-222</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité  <b>Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB</b>	<b>N° 2024-222</b>

---

**Projet de travaux de confortement de la digue de Saint Jean/Belcier/Bègles -  
Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté de Monsieur le Préfet du département de la Gironde en date du 4 janvier 2024, une enquête publique a été prescrite et a été effectuée du lundi 12 février 2024 au mardi 12 mars inclus. Cette enquête publique a porté sur la demande d'autorisation environnementale effectuée par Bordeaux Métropole pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon N°3 situé sur la commune de Bègles. Un dossier complet a été mis à la disposition du public dans les mairies de Bègles et de Bordeaux Quartier Sud.

À la suite de cette enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par Bordeaux Métropole pour la réalisation de cette opération.

Conformément à l'article L126-1 du code de l'environnement, « *lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1 et le résultat de la consultation du public. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. En outre, elle comporte les éléments mentionnés au I de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement* ».

**I) Objet de l'opération :**

La zone de projet fait partie du système d'endiguement de Saint-Jean/Belcier/Bègles localisé en rive gauche de la Garonne sur les communes de Bordeaux et de Bègles. Il protège environ 7 000 personnes (habitants et employés du secteur) sur ces communes.

Le linéaire total du système d'endiguement est de 3,8 km. La zone de projet concerne 600 mètres linéaires sur la commune de Bègles. Elle se situe entre l'aval du pont d'Arcins et l'amont du rond-point à la fin du quai du président Wilson.

Le projet prévoit la reconstruction d'un muret sur l'ensemble des 600 ml, ainsi qu'un confortement des berges par enrochement et comprend :

- la démolition du muret actuel faisant office d'ouvrage de protection contre les inondations,
- la construction d'un muret plus résistant en lieu et place de l'ancien ouvrage,
- la mise en place d'une protection anti-batillage (anti-remous) par enrochements libres côté Garonne,
- la sécurisation des ouvrages hydrauliques traversants,
- l'homogénéisation de la crête d'ouvrage (niveau de crête calé à 5,20 m NGF, avec un muret à hauteur constante) et le comblement des points bas.

Le coût des travaux est estimé à environ 3 500 000 €HT (consultation marchés en cours).

Pour le financement de ces travaux, Bordeaux Métropole bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 868 222, 62 € HT.

## **II) Résultat de la consultation du public et conclusions du commissaire enquêteur**

Selon le rapport du commissaire enquêteur (annexe n°1), l'information du public par voie de presse et d'affichage a été réalisée conformément à la réglementation. L'affichage sur le terrain a également été constaté. La procédure d'enquête a été suivie normalement à tous égards, conformément à la réglementation en vigueur.

Lors des permanences tenues en mairies de Bègles et de Bordeaux Quartier Sud, personne ne s'est présenté. Aucune opposition au projet ne s'est manifestée, de même qu'aucune proposition ou contreproposition n'a été avancée.

Il ressort du rapport du commissaire enquêteur que l'opération envisagée respecte tous les plans et documents de planification, notamment :

- PLU de Bordeaux Métropole
- SDAGE Adour Garonne
- SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés
- SAGE Nappes profondes de Gironde
- PGRI Bordeaux
- PAPI de l'estuaire de la Gironde
- SRADDET

Les conseils municipaux de Bègles et de Bordeaux ont été appelés à donner un avis sur le dossier dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture.

Le conseil municipal de Bègles a émis un avis favorable.

Le conseil municipal de Bordeaux n'a pas exprimé d'avis.

L'avis du commissaire est le suivant (cf. page 23-25 des conclusions – annexe n°2) :

« Avis du commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête et entendu :

-le maître d'ouvrage Monsieur Philippe KERLAN Responsable du centre Travaux Service GEMAPI Direction Stratégie et Maîtrise d'Ouvrage du Patrimoine Naturel Pôle Patrimoine

Végétal et Biodiversité Bordeaux Métropole

-le responsable de la mairie de Bègles Monsieur Ulrich RODRIGO

Directeur Général Adjoint Chef de projet OIN Euratlantique

Direction de l'aménagement durable et de l'animation du territoire

-consulté le service concerné de la DDTM Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Gestion quantitative de l'eau

-visité tous les lieux concernés par les aménagements, le commissaire enquêteur a pu se faire une opinion personnelle sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon n°3 sur les communes de Bègles et Bordeaux quartier Sud.

Il estime que le projet est nécessaire pour des raisons de sécurité. Par sa conception, il sera possible de le modifier à l'avenir pour prendre en compte l'aléa 2100 (99 + 60) engendré par le réchauffement climatique. Il est en cohérence avec tous les documents supérieurs approuvés et s'inscrit dans une actualité de période d'inondation déjà très préoccupante.

Il émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon n°3 sur les communes de Bègles et Bordeaux quartier Sud.

Le commissaire enquêteur : Gérard CHARLES »

### **III) Intérêt général de l'opération :**

Le confortement de ce tronçon de digue permettra d'améliorer la protection de la population et des biens face aux inondations auxquelles les crues participent, et ce notamment avec la réduction du risque de brèche et l'homogénéisation de la crête de digue.

Le projet aura donc un effet permanent positif sur la protection de la rive gauche contre les crues de la Garonne.

Aussi la réalisation du projet permettra de réhausser ultérieurement l'ouvrage en vue de l'adapter à la hausse prévisionnelle du niveau de la mer.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code de l'environnement, et notamment son article L126-1

**VU** la convention-cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations de l'estuaire de la Gironde pour les années 2016 à 2022 signée le 4 juillet 2016, et son avenant la prolongeant jusqu'en 2025 signé le 6 mars 2023,

**VU** l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2024 prescrivant une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale effectuée par Bordeaux Métropole pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon N°3 situé sur la commune de Bègles,

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 2 avril 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

- que l'opération de confortement du système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon n°3 situé sur la commune de Bègles est un projet prioritaire tant pour la sécurité de la population et des biens contre les inondations, que la préservation des enjeux économiques et environnementaux,

- qu'à l'issue de l'enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'autorisation environnementale demandée par Bordeaux Métropole pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon N°3 situé sur la commune de Bègles,

- que le projet de confortement de la digue en rive droite de la Garonne répond à un besoin d'intérêt général,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de prendre acte de l'avis favorable de Monsieur le commissaire enquêteur sur la demande d'autorisation environnementale,

**Article 2 :** de confirmer l'intérêt général de l'opération, au vu des motifs et considérations précédemment exposées,

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 AVRIL 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,  Monsieur Alexandre RUBIO
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>17 AVRIL 2024</b>	